



Section Belgique-Brésil



20 juin 2023

RENCONTRE AVEC S.E. MR. JOÃO MENDES PEREIRA, AMBASSADEUR DU BRÉSIL

Hôte:

- S.E. Mr. João Mendes Pereira, ambassadeur du Brésil

Membres présents de la délégation belge:

- Rodrigue Demeuse (Ecolo-Groen), Sénat, président
- Samuel Cogolati (Ecolo-Groen), Chambre
- Fatima Ahallouch (PS), Sénat
- Michel De Maegd (MR), Chambre



Réunion:

Transition politique et démocratique

Mr. Rodrigue Demeuse (Ecolo-Groen), Sénat, président, s'interroge sur la transition politique et démocratique de son pays à six mois après l'installation du président Lula, et notamment les concessions et compromis à faire aux groupes politiques de droite.

S.E. Mr. João Mendes Pereira, ambassadeur du Brésil, donne un état de lieu de la situation qui est délicate, car le système politique brésilien est à la fois présidentiel et parlementaire, ce qui implique de nombreuses négociations, ainsi que la formation de coalitions politiques.

L'ambassadeur soulève par ailleurs que le gouvernement, sous le nouveau ministre de l'économie, M. Fernando Haddad, souhaite créer des emplois en abaissant les taux d'intérêt sur les prêts, ce qui met le gouvernement en tension avec la banque centrale, qui souhaite maintenir les taux d'intérêt (actuellement à 13,75 %) à un niveau élevé pour freiner l'inflation (qui a baissé de 5,8 % à 3,5 %).

Approbation du traité de libre-échange UE-MERCOSUR

L'ambassadeur donne ensuite un aperçu de la position brésilienne sur l'accord de libre-échange MERCOSUR-UE. La présidente de la Commission européenne, Mme von der Leyen, s'est rendue dans le pays une semaine auparavant pour discuter de l'accord, ainsi que d'autres questions non commerciales telles que l'hydrogène et le climat. Le gouvernement actuel dénonce la nature punitive des conditions environnementales actuelles de l'accord de libre-échange, ce qui empêcherait le Brésil d'approuver immédiatement l'accord actuel sans modifications substantielles. La réalité politique a changé depuis les dernières négociations en 2020 sous l'ancien gouvernement Bolsonaro, ce qui devrait se traduire par un accord modifié.

Concernant les exigences de l'accord en matière de respect des peuples indigènes, une importante affaire judiciaire est actuellement en cours. La Cour suprême du Brésil se prononcera bientôt sur les tentatives visant à limiter les revendications territoriales des peuples indigènes aux territoires qu'ils habitaient avant 1988. Il devrait y avoir une majorité en faveur de cette décision. Le législateur, le gouvernement et le pouvoir judiciaire devront encore intervenir pour trouver un compromis démocratique équilibré et légitime afin de protéger les droits des peuples indigènes.

La guerre en Ukraine et la position du Brésil vis-à-vis de la Russie et de la Chine

Le président aimerait des clarifications concernant la position du Brésil vis-à-vis de la Russie dans le contexte de la guerre en Ukraine, et notamment suite aux déclarations récentes du président Lula dans lesquelles il cherche une troisième voie vers la paix en ne soutenant pas catégoriquement l'Ukraine et en accusant même partiellement Kiev d'être à l'origine du déclenchement de la guerre.

L'ambassadeur répond que ces déclarations s'inscrivent dans le cadre d'un principe constitutionnel de recherche de solutions pacifistes, et qu'offrir un soutien à une partie belligérante serait par conséquent inconstitutionnel.

En outre, il existe manifestement des intérêts économiques mutuels entre le Brésil et la Russie, marqués par l'appartenance aux BRICS, qui dispose par ailleurs de sa propre banque de développement. Le ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, s'est d'ailleurs rendu

récemment au Brésil. La dépendance économique du Brésil à l'égard de la Russie se réduit néanmoins.

L'ambassadeur souligne cependant que le Brésil a condamné l'incursion russe aux Nations unies en soutenant la résolution à ce sujet, et ce en tant que seul membre du groupe BRICS. Il voit un parallèle dans le conflit actuel avec la division entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, le Brésil cherchant des éléments objectifs qui pourraient conduire à la paix.

Le président rétorque qu'à cet égard, les rôles de l'agresseur et de la victime dans le conflit ne seraient pas respectés. Une solution doit être recherchée par l'application du droit international et, par extension, la protection de l'ordre juridique international. Pour ce faire, il faut soutenir l'Ukraine. Néanmoins, le président apprécie le rôle du Brésil dans la promotion du dialogue.

Mr. Samuel Cogolati (Chambre) ajoute que le soutien de l'opinion publique belge risque de s'éroder depuis le début de l'invasion, en partie à cause des coûts matériels et de l'inflation qui y sont associés. L'Ukraine souffre de ce processus et c'est donc à elle que revient l'initiative dans ce conflit.

Le président demande la position du Brésil sur la création d'un tribunal international.

L'ambassadeur indique que le Brésil est membre de la Cour pénale internationale mais qu'il n'a pas de position sur cette question.

Mr. Samuel Cogolati (Chambre) demande si la politique sur le conflit a changé depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement et, plus largement, quelle est la position sur le multilatéralisme.

L'ambassadeur répond que la position du Brésil n'a pas changé et que le président Lula, en prenant ses fonctions, s'est efforcé d'être un interlocuteur valable au sein du système multilatéral.

Mr. Michel De Maegd (Chambre), demande quelle est la position du Brésil vis-à-vis de la Chine.

L'ambassadeur indique que la Chine est le premier partenaire d'exportation du Brésil, représentant plus du double de ses exportations vers l'UE. Les échanges économiques portent principalement sur des produits primaires, du soja, de la viande et des minéraux, en échange de besoins industriels. Une vingtaine d'accords de libre-échange ont été signés entre les deux pays. La Chine a, pour ainsi dire, occupé l'espace laissé par l'UE.

Prise d'assaut du Parlement en janvier 2023

M. Fatima Ahallouch (Sénat), s'interroge sur le règlement judiciaire de la prise d'assaut du Parlement en janvier 2023.

L'ambassadeur répond qu'un millier de procédures judiciaires ont été engagées dont les décisions sont attendues dans les mois à venir et qu'une commission parlementaire a été mise en place tant au niveau fédéral que local. En outre, la Cour constitutionnelle a également été saisie de l'affaire. L'ambassadeur souligne que de tels troubles sont jugés inacceptables par tous les partis politiques, y compris les partis de la droite radicale.

Renforcement de la coopération entre les groupes d'amis et possibilité d'une mission bilatérale entrante et sortante avant les élections de 2024

L'ambassadeur souligne les liens bilatéraux entre la Belgique et le Brésil. La Belgique a établi une ambassade en 1837, des architectes belges ont marqué des quartiers de Sao Paulo, le roi Albert a effectué une visite d'État en 1920 et la constitution brésilienne s'inspire de la constitution belge.

L'ambassadeur informe que la composition des membres de la section parlementaire bilatérale Belgique-Brésil a été renouvelée.¹

Le président adressera une lettre au groupe nouvellement composé afin d'indiquer l'intérêt des membres de la section belge pour une rencontre, voire pour une mission bilatérale entrante et/ou sortante.

¹ <https://www.camara.leg.br/internet/deputado/gp-membros.asp?g=14>